

**PROJET DE RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE du 30/04/2015 à 10h30**

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2014 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2014 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n°2001-65 et 200 et suivants du Codes des sociétés commerciales telle que présentées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les modifications comptables dont le montant s'élève respectivement, en dinars tunisiens à 141202,431 et à (528 967,426), en résultat reporté :

- Résultat reporté 2013 : 1 518 550,247 DT
- Modifications comptables suite régularisation IS 2013 : + 141 202,431 DT
- Modifications comptables suite contrôle fiscal : - 528 967,426 DT

D'où Résultat Reporté 2013 après modifications comptables: 1 130 785,252 DT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2014 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montant
Bénéfice Net	909 544,179
Résultat reporté	1 130 785,252
Total	2 040 329,431
Réserve Légale (5% du résultat distribuable)	102 016,472
1 ^{er} Reliquat	1 938 312,959
Réserve spéciale de réinvestissement	475 000,000
2 ^{ème} Reliquat :	1463 312,959
Dividendes	1 000 000,000
3 ^{ème} reliquat	463 312,959
Fond d'aide sociale FAS	50 000,000
Report à nouveau	413 312,959

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 250 millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 14/05/2015 au siège de la société. Les dividendes seront prélevés sur les Résultats Reportés et seront ainsi distribués en totalité en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la nomination du :

- Monsieur Nouredine YAICHE
- Monsieur Faouzi JILANI

En tant qu'administrateurs indépendants, conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter ces fonctions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation de Madame Najet CHABCHOUB, en tant qu'administrateur pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Le nouvel Administrateur déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, Cabinet « CMA » de « Mohamed AMMAR » pour une durée de trois ans pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de Co-Commissaire aux Comptes le Cabinet « Sana JAMOSSI DERBAL.» et ce, pour une période de trois ans expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Le nouveau Commissaire aux comptes déclare accepter ces fonctions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2014 à un montant forfaitaire annuel net de 3000,000 Dinars par Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2014 à un montant forfaitaire annuel net de 3000,000Dinars par membre administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Douzième Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



Bilan après affectation du resultat Comptable

BILANS COMPARÉS ARRÊTÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2014			
(En dinars tunisiens)			
ACTIFS	31/12/2014	31/12/2013 (retraité en profonance)	31/12/2013 (publié)
Liquidités et équivalents	4 157 409	3 815 392	3 815 392
Créances sur la clientèle	191 054 054	157 413 769	157 413 769
Encours financiers	188 899 493	158 423 344	158 423 344
Moins : provisions 1	<7 878 384>	<7 070 395>	<7 070 395>
Créances de Leasing : impayées	181 021 119	151 352 949	151 352 949
Moins : provisions 2	10 784 585	9 404 449	9 404 449
	<6 956 081>	<5 778 734>	<5 778 734>
créances de leasing encours	3 828 508	3 625 715	3 625 715
	6 204 442	2 435 105	2 435 105
Portefeuille titre de placement		500 000	500 000
Portefeuille titres d'investissement	5 282 202	5 272 799	5 272 799
titres d'investissement	5 602 581	5 602 581	5 602 581
Moins : provisions 3	<400 379>	<329 782>	<329 782>
Valeurs immobilisées	1 762 016	1 735 452	1 735 452
Immobilisations propres	3 996 121	3 736 264	3 736 264
Moins : Amortissement	<2 234 105>	<2 000 812>	<2 000 812>
Autres Actifs(*)	8 497 652	4 621 919	4 681 460
TOTAL DES ACTIFS	210 673 334	173 359 331	173 418 872

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

BILANS COMPARÉS ARRÊTÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2014			
(En dinars tunisiens)			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2014	31/12/2013 (retraité en profonance)	31/12/2013 (publié)
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS			
Dettes envers les établ financiers	128 464	175 037	175 037
Dettes envers la clientèle	2 073 767	1 871 131	1 871 131
Emprunt et dettes rattachées	167 080 404	131 973 171	131 973 171
Fournisseurs et cptes rattachés	7 832 952	7 236 857	7 236 857
Autres passifs courants	3 526 324	1 961 021	1 632 797
Total des passifs	180 641 911	143 217 217	142 888 993
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Réserves légales	996 411	814 472	814 472
Autres réserves	4 983 539	4 508 539	4 508 539
Prime liée au capital	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Réserves fond social	138 158	108 395	108 395
Modifications comptables(*)	<387 765>	<528 967>	-
Résultat reportés	801 077	1 579 117	1 579 117
Total des capitaux propres	30 031 420	30 142 114	30 529 879
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	210 673 334	173 359 331	173 418 872



Etat d'évolution des Capitaux Propres pour l'exercice 2014 Après l'AGO du 30/04/2015

Libellés	Capital social	Réserves Légales	Autres Réserves	Reserves / reinvest exonerée	Prime liée au capital	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Modification comptable	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2014 avant répartition conformément à l'AGO du 17/07/2014	20 000 000	894 395	2 609 048	1 595 000	3 500 000	304 492	88 158	1 518 550	-387 765	909 544	31 031 422
Affectation du résultat de l'exercice 2014		102 016		475 000			50000	-717 473		-909 544	
Solde au 31/12/2014	20 000 000	996 411	2 609 048	2 070 000	3 500 000	304 492	138 158	801 077	-387 765	-	31 031 422

